

**DÉCLARATION DU FONDS MONÉTAIRE INTERNATIONAL AU COMITÉ DE
L'AGRICULTURE DE L'OMC À L'OCCASION DE L'EXERCICE ANNUEL DE
SURVEILLANCE DE LA DÉCISION MINISTÉRIELLE DE MARRAKECH
SUR LES PAYS EN DÉVELOPPEMENT IMPORTATEURS NETS
DE PRODUITS ALIMENTAIRES**

1. La reprise économique mondiale a subi quelques revers et les perspectives demeurent incertaines. Dans les pays avancés, l'activité a enregistré une décélération. La croissance s'est également ralentie dans de nombreux pays émergents et en développement et pour une bonne partie d'entre eux, les prix élevés de certains produits alimentaires ajoutent au risque de dégradation. Même si les déséquilibres mondiaux et les facteurs de vulnérabilité dont ils s'accompagnent se sont quelque peu atténués, des politiques plus résolues s'imposeront pour réduire les risques et soutenir une croissance mondiale durable.

2. En collaboration avec les autres partenaires de développement, le FMI va poursuivre ses efforts en vue d'aider les pays à faible revenu et les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires à faire face à leurs difficultés, notamment au moyen de la Facilité de crédit rapide (FCR) et de l'Instrument de financement rapide (IFR) et, au besoin, en consolidant les arrangements existants, tels que la Facilité élargie de crédit (FEC). Le FMI continuera à s'employer, avec les autres institutions financières internationales, à instituer un système de commerce international solide et ouvert, propre à soutenir la stabilité macroéconomique et une croissance durable et inclusive.

I. ÉVOLUTION ÉCONOMIQUE RÉCENTE ET PERSPECTIVES POUR 2013

3. La reprise économique mondiale a été décevante. Des risques de dégradation accrus pèsent sur la croissance, avec une nouvelle aggravation possible de la crise dans la zone euro et des risques budgétaires accrus aux États-Unis. Après une révision à la baisse des projections de croissance, le FMI s'attend maintenant à une augmentation de la production mondiale de 3,3% en 2012 et de 3,6% en 2013. Pour les économies de marché émergentes et en développement, le FMI prévoit une croissance réelle de 5,3% en 2012 et de 5,6% en 2013.

4. Si la plupart des pays à faible revenu¹ connaissent une forte croissance depuis 2010, des facteurs de vulnérabilité réapparaissent, liés en particulier à la situation mondiale et à la volatilité des prix des produits de base. Avec des positions budgétaires affaiblies et des déficits accrus des comptes courants, les pays à faible revenu sont désormais moins bien préparés à affronter les chocs extérieurs, et la difficulté pour eux consiste à tirer parti de la croissance soutenue dont ils jouissent actuellement pour reconstituer des marges de manœuvre sans compromettre l'investissement public et la protection sociale.

¹ Les pays à faible revenu sont admissibles au bénéfice d'un soutien à des conditions de faveur au titre du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, voir www.imf.org/external/np/pp/eng/2012/011312.pdf.

5. Pour les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires, le FMI prévoit une reprise modeste en 2012 et en 2013. La croissance réelle dans ces pays devrait s'affermir pour atteindre 4,3% en 2012 et 4,6% en 2013. Tout en restant sensiblement plus élevée que dans les autres pays émergents et en développement, l'inflation des prix à la consommation devrait y revenir à 10,1% en 2012 puis à 9,5% en 2013. Dans les pays en développement importateurs nets de produits alimentaires (PDINPA), la croissance du volume des importations devrait, selon les prévisions, rester légèrement inférieure à la moyenne pondérée de toutes les économies de marché émergentes et en développement, en 2012 comme en 2013, tandis que la croissance des exportations devrait enregistrer un rebond marqué pour atteindre 6,5% en 2013 (Tableau 1).

6. La récente volatilité des prix des produits de base est source de préoccupations au regard des effets substantiels qu'elle pourrait avoir sur les pays à faible revenu et leurs populations vulnérables. En septembre 2012, les prix des produits alimentaires et des céréales s'inscrivaient en hausse de 12 et de 19% respectivement, par rapport à la fin de 2011, la sécheresse qui a récemment sévi aux États-Unis ayant contribué à une hausse des prix du maïs et du soja, tandis que les prix du blé augmentaient dans le contexte de la baisse de la production dans la région de la Mer noire. Si le choc actuel est moins rude que le choc provoqué par l'envolée des prix des produits alimentaires en 2007-2008, que l'envolée concerne un nombre moindre de produits alimentaires et n'a pas encore été aggravée par des restrictions commerciales, les prix des produits alimentaires n'en demeurent pas moins élevés. De plus, les réserves sont plus conséquentes aujourd'hui qu'en 2007-2008, même si les stocks sont faibles pour le maïs et le riz, et en cours de diminution pour le blé et le soja. Les pays d'Afrique, d'Amérique centrale, des Caraïbes et du Moyen-Orient sont des plus vulnérables face au risque de dégradation de la situation concernant les balances commerciales, l'inflation et les positions budgétaires. Les cours du pétrole aussi ont été volatiles en 2012, mais les répercussions sur les autres marchés sont jusqu'à présent restées limitées. Le FMI s'attend à ce que les prix des produits alimentaires reculent de 1% en 2012, en moyenne, par rapport à 2011, et à ce que les prix moyens au comptant du pétrole augmentent de 2% pendant la même période. Les marchés à terme laissent entrevoir une nouvelle modération des prix des produits alimentaires d'ici à la fin de 2013, même si les risques de hausse ne sont pas négligeables.

II. INCIDENCES SUR LES POLITIQUES

A. POLITIQUES AXÉES SUR LA CROISSANCE

7. À court et moyen termes, la principale difficulté concernant les politiques sera de soutenir la croissance et de maintenir la stabilité financière, tout en préservant la marge de manœuvre nécessaire pour faire face aux chocs futurs. Dans les pays à faible revenu comme dans les pays émergents, les décideurs devraient concentrer leurs efforts sur la protection des secteurs les plus vulnérables de la population contre les conséquences négatives des chocs extérieurs. Il faut des politiques structurelles qui complètent les politiques macroéconomiques afin d'améliorer les perspectives à moyen et à long terme concernant la croissance et l'emploi.

B. RÉAGIR À LA VOLATILITÉ DES PRIX DES PRODUITS ALIMENTAIRES

8. Pour réagir aux chocs découlant de la hausse des prix alimentaires, le FMI recommande aux pays importateurs de produits alimentaires de renforcer les filets de sécurité pour protéger les pauvres, de réagir aux effets de première vague sur l'inflation tout en conférant davantage de flexibilité au taux de change réel et, en cas d'effets prononcés, de recourir éventuellement aux marges de manœuvre budgétaire pour abaisser les taxes sur les produits alimentaires, si cette possibilité existe et là où elle existe. Ces pays peuvent aussi envisager de faire appel à un financement extérieur pour soutenir la balance des paiements. Les producteurs et exportateurs de produits alimentaires devraient augmenter l'investissement dans l'agriculture et éviter les restrictions à l'exportation, qui perturberaient l'offre et accentueraient les augmentations de prix.

C. RÉAGIR À LA VOLATILITÉ DES PRIX DES COMBUSTIBLES

9. Les politiques adoptées pour réagir à la volatilité des prix des combustibles devraient encourager une plus forte intervention sur la demande face à la hausse des prix, notamment par un relèvement des taxes sur les combustibles dans certains pays avancés, et par des transferts monétaires ciblés en remplacement des subventions aux combustibles dans les économies en développement. À court et moyen termes, il sera important d'augmenter l'investissement dans le secteur pétrolier afin de stabiliser les cours du pétrole. À plus long terme, une transition vers d'autres combustibles et vers les sources d'énergie renouvelables sera capitale.

D. LIBÉRALISATION DES ÉCHANGES

10. Faire aboutir le Cycle de Doha demeure une priorité, et il faudra œuvrer encore pour surmonter les divergences qui persistent. Au-delà du Cycle de Doha, des approches plus inventives s'imposent en ce qui concerne la sécurité alimentaire et énergétique, le régionalisme ouvert, les services, et les questions liées aux changements climatiques en rapport avec le commerce. En attendant que des progrès tangibles soient accomplis sur le plan multilatéral, les pays avancés et les grands pays émergents à économie de marché pourraient avancer sur la voie de la libéralisation unilatérale des échanges (sur une base non discriminatoire en particulier), développer et simplifier les préférences commerciales en faveur des pays les plus pauvres et réduire les subventions agricoles ayant un effet de distorsion des échanges. Compte tenu de l'accent qui a été mis récemment sur les négociations commerciales bilatérales, régionales et plurilatérales, il est capital que le régionalisme soit transparent et crée des échanges, au lieu de les détourner.

E. EFFICACITÉ DE L'AIDE

11. Les difficultés économiques rencontrées par de nombreux pays donateurs pèsent sur les budgets de l'aide, mais les donateurs devraient s'efforcer de respecter leurs engagements en la matière. Il est important aussi d'améliorer encore l'efficacité de l'aide, notamment par un renforcement accru des capacités.

III. LA RÉACTION DU FMI FACE AUX DIFFICULTÉS ÉCONOMIQUES MONDIALES

A. PRÊTS

12. Depuis l'éclatement de la crise économique mondiale en 2008, le Fonds a pris 138 nouveaux engagements, dont 58 non concessionnels au titre du Compte des ressources générales (CRG) et 80 concessionnels au titre du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance, avec des engagements bruts de 534 milliards de dollars EU et des versements de 154 milliards de dollars EU.

B. SOUTIEN AUX PAYS À FAIBLE REVENU

13. La demande de financement concessionnel émanant des pays à faible revenu membres du FMI reste élevée, avec des engagements annuels se situant en moyenne autour de 2 milliards de dollars EU sur la période de 2010-2012, et la demande émanant des petits pays à l'économie fragile a augmenté. Par son soutien financier et en matière de politique économique, le Fonds encourage la réduction de la pauvreté et la croissance en remédiant au manque de liquidités et en catalysant le soutien des donateurs², et il a permis aux pays à faible revenu de protéger ou même de développer leurs dépenses prioritaires. Le FMI a augmenté son soutien financier au Burkina Faso, à Djibouti et au Kenya, et a approuvé de nouveaux financements en faveur de la Gambie, du Mali et du Niger, pays

² Voir <http://www.imf.org/external/np/sec/pn/2012/pn12108.htm>.

rendus vulnérables par la sécheresse. L'accord portant sur 1 milliard de dollars EU conclu par la Facilité élargie de crédit (FEC) en faveur du Bangladesh a contribué à la stabilisation macroéconomique de ce pays et concourt à une croissance plus robuste.

C. SOUTIEN EN FAVEUR DES PAYS ARABES EN TRANSITION

14. Le FMI soutient activement les pays arabes en transition par une aide financière, le renforcement des capacités, des conseils en matière de politique économique et une assistance technique. Un engagement soutenu de la part de la communauté internationale et des efforts déterminés de la part des pays arabes en transition sont requis pour maintenir leur stabilité macroéconomique et parvenir à une croissance économique durable et inclusive. Jusqu'à présent, le FMI a fourni une aide financière au Yémen, à la Jordanie et au Maroc et il est en train de négocier une aide à d'autres pays arabes en transition.

D. ALLÈGEMENT DE LA DETTE

15. De nouveaux progrès ont été accomplis dans le cadre de l'Initiative en faveur des pays pauvres très endettés (PPTE) puisque la Côte d'Ivoire et la Guinée ont atteint le point d'achèvement en 2012. La proportion des pays bénéficiaires d'un allègement irrévocable de leur dette dans le cadre de l'Initiative PPTE et de l'Initiative d'allègement de la dette multilatérale (IADM) a ainsi été portée à presque 90% du total des pays susceptibles d'en bénéficier. L'allègement de la dette accordé au titre de l'Initiative PPTE et de l'IADM est estimé à 94,3 milliards de dollars EU en valeur actuelle à la fin 2011. Le FMI continue à œuvrer avec d'autres pays répondant aux critères requis qui pourraient bénéficier de ces initiatives.

IV. RENFORCER LES INSTRUMENTS DU FMI

A. MODALITÉS DU PROGRAMME

16. Pour faire face aux difficultés économiques mondiales, le Fonds a considérablement réformé les instruments de prêt du Compte des ressources générales et du Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. Depuis 2009, les réformes apportées au Compte des ressources générales ont abouti à la création de la Ligne de crédit modulable (LCM) et de la Ligne de précaution et de liquidité (LPL) caractérisées par une plus grande souplesse en ce qui concerne la durée. L'Instrument de financement rapide (IFR) a également été créé pour élargir et renforcer les interventions au titre de l'aide d'urgence. En 2009, les réformes apportées au Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance ont renforcé la capacité du Fonds à apporter un soutien aux pays à faible revenu. L'analyse de ces réformes a permis de conclure qu'elles avaient réussi à créer une architecture de financement flexible et simplifiée, mieux adaptée à la diversité des besoins des Membres.

B. RESSOURCES ADDITIONNELLES

17. Face aux risques économiques persistants à l'échelle mondiale, 39 membres du FMI ont annoncé des contributions de 461 milliards de dollars EU pour compléter les ressources du Fonds par le biais d'accords d'emprunt bilatéraux. Ajoutées aux ressources des quotes parts et aux nouveaux accords concernant les emprunts, les nouvelles ressources, lorsqu'elles seront une fois pleinement mobilisées, porteront la capacité de prêt du Fonds à plus de 1 000 milliards de dollars EU.

C. FINANCEMENT CONCESSIONNEL

18. Le Conseil d'administration a récemment approuvé une stratégie visant à asseoir le cadre des prêts concessionnels du Fonds sur une base durable.³ À cet effet, le Fonds utilisera une partie des bénéfices exceptionnels provenant de ses ventes d'or. Les pays membres ont déjà donné les assurances requises, annonçant qu'ils joueraient leur rôle en affectant la part leur revenant au titre de la première tranche des bénéfices exceptionnels au Fonds fiduciaire pour la réduction de la pauvreté et pour la croissance. Obtenir des assurances analogues pour une deuxième part au titre des bénéfices exceptionnels constituera une étape décisive.

D. CONDITIONNALITÉ

19. L'examen de la conditionnalité mené récemment a mis en évidence que les programmes soutenus par le Fonds avaient été ajustés aux besoins des pays et adaptés aux circonstances et étaient assortis d'une conditionnalité simplifiée. Néanmoins, il convient de poursuivre les efforts afin de renforcer le lien entre le travail de surveillance et le travail de programmation, notamment en renforçant le diagnostic des risques. L'examen de la conditionnalité a mis en lumière les difficultés auxquelles le Fonds doit faire face en ce qui concerne les programmes en faveur des pays très endettés, ainsi que la nécessité de ne pas perdre de vue la conditionnalité et d'améliorer les partenariats avec les autres institutions. Les programmes ont certes en grande partie protégé les dépenses prioritaires, mais les aspects sociaux des mesures de politique doivent également être pris en compte dans l'élaboration des programmes, dans le contexte plus large des questions liées à l'emploi et des stratégies visant une croissance inclusive.

E. SURVEILLANCE

20. La Décision sur la surveillance intégrée et le rapport pilote sur le secteur extérieur sont d'importantes mesures tendant à mieux intégrer la surveillance que le Fonds exerce sur les différentes économies et sur l'évolution mondiale. Entre autres choses, la Décision sur la surveillance intégrée va contribuer à améliorer l'efficacité de la surveillance du FMI en permettant une analyse plus complète des répercussions des politiques économiques sur les différents pays. Le rapport sur le secteur extérieur offre une analyse cohérente sur le plan multilatéral des positions extérieures des plus grandes économies mondiales, en présentant une évaluation globale des taux de change, du compte des transactions courantes, des réserves, des flux de capitaux et des soldes extérieurs.

F. ANALYSE DES FACTEURS DE VULNÉRABILITÉ

21. Dans le cadre de ses travaux visant à aider les pays à faible revenu à gérer la volatilité, le Fonds a élaboré un cadre d'analyse pour évaluer les facteurs de vulnérabilité et les risques nouveaux découlant des changements intervenant dans l'environnement extérieur. En 2011 a été publié un rapport reposant sur les résultats du premier exercice d'évaluation de la vulnérabilité pour les pays à faible revenu effectué par des fonctionnaires du Fonds en utilisant ce nouveau cadre, l'accent étant mis sur les risques de repli de la croissance mondiale et les risques de nouveaux chocs mondiaux découlant d'une envolée des prix des produits de base ainsi que sur les défis connexes en terme de politiques. Après une actualisation de cet exercice, achevée au début du mois de novembre 2012, il a été constaté que, pour les pays à faible revenu, les risques à court terme de subir une récession résultant des chocs avaient diminué depuis la crise de 2009, mais que les facteurs de vulnérabilité réapparaissaient en 2012 parce que les marges de manœuvre macroéconomiques étaient plus réduites et inégalement réparties et du fait de facteurs de risque additionnels. Le FMI mène régulièrement aussi des exercices d'évaluation de la vulnérabilité pour des pays avancés et des économies émergentes.

³ Voir <http://www.imf.org/external/np/sec/pn/2012/pn12118.htm>.

G. ÉTATS FRAGILES

22. En juillet 2011, le Conseil d'administration a examiné l'action du FMI en faveur des États fragiles, et s'est prononcé pour une approche graduelle, souple et programmatique de sa coopération avec ces pays. L'action du FMI en faveur des pays en situation fragile a contribué à en renforcer les cadres macroéconomiques, la capacité institutionnelle et humaine et à obtenir un allègement de leur dette. L'introduction et davantage de flexibilité dans la conception des programmes permettra de mieux tenir compte de la capacité de mise en œuvre limitée dans les États en situation fragile et contribuer à favoriser la stabilité macroéconomique tout en menant des réformes porteuses d'avantages tangibles.

H. ASSISTANCE TECHNIQUE (AT)

23. Le Fonds continuera à privilégier les pays à faible revenu dans le cadre de l'assistance technique et de la formation qu'il dispense. Après avoir ouvert des centres régionaux d'assistance technique et de formation au Koweït et à Maurice et alors qu'il s'apprête à mettre en place un centre d'assistance technique au Ghana, le Fonds s'emploie à renforcer les ressources au siège pour maintenir l'appui à l'assistance technique et un contrôle de sa qualité.

V. COLLABORATION INTERNATIONALE EN MATIÈRE DE POLITIQUE

A. G-20

24. Au côté des autres partenaires, le Fonds aide le G-20 à faire progresser le cadre d'action pour une croissance forte, durable et équilibrée. Au titre du Processus d'évaluation mutuelle du G-20, le Fonds a apporté son concours pour évaluer la cohérence des engagements des membres en matière de politique au regard des objectifs de croissance affichés. Le Fonds participe à l'élaboration d'un cadre pour évaluation de la responsabilité financière en tant qu'élément du Processus d'évaluation mutuelle afin d'analyser les progrès réalisés sur la voie de la concrétisation des engagements en matière de politique budgétaire, monétaire et structurelle; il continue à apporter un soutien à l'initiative du G-20 relative aux lacunes en matière de données et contribue aux discussions visant à recenser les mesures optimales de politique face à la volatilité des prix des produits de base.

B. AIDE POUR LE COMMERCE

25. Le FMI participe à l'initiative de l'Aide pour le commerce et il est l'une des organisations participantes du Cadre intégré renforcé en faveur des pays les moins avancés.

C. OBJECTIFS DU MILLÉNAIRE POUR LE DÉVELOPPEMENT (OMD)

26. Le FMI collabore avec d'autres institutions en vue d'aider les pays à atteindre les Objectifs du Millénaire pour le développement, notamment en participant à des initiatives telles que le Groupe de réflexion sur le retard pris dans la réalisation des OMD.

TABLEAU 1

Récapitulation des projections de Perspectives économiques mondiales
(Évolution annuelle en pourcentage, sauf indication autre)

	2010	2011	Projections	
			2012	2013
Production mondiale	5,1	3,8	3,3	3,6
Économies avancées	3,0	1,6	1,3	1,5
Pays émergents et en développement	7,4	6,2	5,3	5,6
Pays importateurs nets de produits alimentaires ¹	4,5	3,8	4,3	4,6
Pays en développement d'Asie	9,5	7,8	6,7	7,2
Chine	10,4	9,2	7,8	8,2
Inde	10,1	6,8	4,9	6,0
ASEAN-5 ²	7,0	4,5	5,4	5,8
Amérique latine et Caraïbes	6,2	4,5	3,2	3,9
Brésil	7,5	2,7	1,5	4,0
Moyen-Orient et Afrique du Nord	5,0	3,3	5,3	3,6
Afrique subsaharienne	5,3	5,1	5,0	5,7
Afrique du Sud	2,9	3,1	2,6	3,0
Europe centrale et orientale	4,6	5,3	2,0	2,6
Communauté d'États indépendants	4,8	4,9	4,0	4,1
Russie	4,3	4,3	3,7	3,8
Sans la Russie	6,0	6,2	4,7	4,8
<i>Pour mémoire</i>				
Croissance mondiale sur la base des taux de change du marché	4,1	2,8	2,6	2,9
Volume du commerce mondial (marchandises et services)	12,6	5,8	3,2	4,5
Pays importateurs nets de produits alimentaires	7,5	4,4	3,5	3,3
Importations				
Économies avancées	11,4	4,4	1,7	3,3
Économies émergentes et en développement	14,9	8,8	7,0	6,6
Pays importateurs nets de produits alimentaires ¹	2,3	5,2	6,3	5,4
Exportations				
Économies avancées	12,0	5,3	2,2	3,6
Économies émergentes et en développement	13,7	6,5	4,0	5,7
Pays importateurs nets de produits alimentaires ¹	3,4	1,9	2,8	6,5
Prix des produits de base (\$EU)				
Pétrole ³	27,9	31,6	2,1	-1,0

¹ Pays les moins avancés reconnus comme tels par le Conseil économique et social des Nations Unies, plus 30 autres pays, conformément à la Décision du Comité de l'agriculture de l'OMC prise à la réunion du 21 mars 2012.

² Indonésie, Malaisie, Philippines, Thaïlande et Viet Nam.

	2010	2011	Projections	
			2012	2013
Produits autres que les combustibles (moyenne fondée sur la pondération des exportations mondiales)	26,3	17,8	-9,5	-2,9
Prix à la consommation				
Économies avancées	1,5	2,7	1,9	1,6
Marchés émergents et économies en développement	6,1	7,2	6,1	5,8
Pays importateurs nets de produits alimentaires ¹	9,6	11,5	10,1	9,5
Taux interbancaire offert à Londres (%)⁴				
Sur les comptes de dépôts en \$EU	0,5	0,5	0,7	0,6
Sur les dépôts en ¥ japonais	0,4	0,3	0,4	0,3
Sur les dépôts en €	0,8	1,4	0,6	0,2

Source: FMI, *Perspectives économiques mondiales*, octobre 2012

³ Moyenne simple des prix du pétrole brut (U.K. Brent, Dubai et West Texas Intermediate). Le prix moyen du baril de pétrole en dollars EU était de 104,01 dollars en 2011; les prix supposés sur le marché à terme sont de 106,18 dollars EU en 2012 et de 105,10 dollars EU en 2013.

⁴ Taux à six mois pour les États-Unis et le Japon. Taux à trois mois pour la zone euro.